



Communauté de communes
Cévennes au Mont Lozère

En mairie, 48220 – Saint Maurice de Ventalon
tél : 04 66 32 93 30 ; fax : 04 66 45 85 76
cevennes.montlozere@mairiepontdemontvert.fr

COMPTE-RENDU SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUILLET 2014 au Relais de l'Espinas, St Andéol de Clerguemort

Titulaires présents :

Fraissinet de Lozère : Jean Pierre ALLIER ; Gilbert ROURE ; Dominique MOLINES ; Yves COMMANDRE

Le Pont de Montvert : Alain JAFFARD ; François FOLCHER ; Stéphan MAURIN

St Andéol de Clerguemort : Camille LECAT ; Véronique NUNGE

St Frézal de Ventalon : Alain VENTURA ; Jacques HUGON ; Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS

St Maurice de Ventalon : Michel RIOU

Titulaire absent ayant donné procuration : Jean Claude DAUTRY a donné procuration à Camille LECAT ; Jean Paul VELAY a donné procuration à Michel RIOU

Excusés : Frédéric FOLCHER

Autres personnes présentes à la réunion :

Véronique NUNGE a été nommée secrétaire de séance.

M. le président ouvre la séance, déclare que le quorum est atteint, que le conseil peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR :

1. Ligne de trésorerie : Renouvellement – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le Président rappelle à l'assemblée que la communauté de communes a contracté une ligne de trésorerie auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Languedoc en juin 2013 pour une durée d'un an.

Il précise que cette ligne de trésorerie sert d'avance de fonds pour les projets d'investissements en cours et considérant la dynamique d'investissement 2014 et les travaux en cours, propose de la renouveler selon les modalités suivantes :

- Durée : 1 an
- Montant : 250 000 €
- Taux variable préfixé, indexé sur l'Euribor 3 mois moyenne du mois précédant le mois facturé (facturation du mois M sur la base de l'index de M-1) Plus marge de 2.20%, soit à titre indicatif sur index d'avril à 0.33% un taux de 2.53%
- Versement par virement - remboursement par virement
- Date de valeur Débit : jour d'émission virement
- Date de valeur Crédit : Jour de réception du virement
- Intérêts calculés mensuellement à terme échu
- Facturation mensuelle - à terme échu - des agios, à régler par virement à notre initiative dès réception de la notification par le CRCA
- Tirages d'un montant minimum de 10% du montant emprunté
- Commission d'engagement ou de non-utilisation : néant
- Frais de dossier : 0.20% du montant accordé, soit 500 € si contraction de la totalité
- Modalité de fonctionnement :
- Ordre de tirage reçu par télécopie avant 9h
- Virement le même jour ou en j+1 ouvert si réception après 10h.

Le Président informe que cette ligne pourra être augmentée, lors d'une prochaine séance de conseil communautaire suivant la nécessité des projets.

15 VOIX POUR, ADOPTE À L'UNANIMITÉ

2. Maison de Marie : Avenant 2 au lot 3 Couverture, Lauze et zinguerie – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le Président rappelle que le lot 3 - Couverture, Lauze et Zinguerie est attribué à l'entreprise PANTEL COUVERTURE - 48400 BEDOUES. Il précise que les opérations préalables de réception des travaux présentent les travaux en moins et en plus et propose d'établir l'avenant 2 en moins-value comme suit :

Travaux en moins : 2 437.16€ ht
Travaux en plus : 1 999.90€ ht
Total - 437.26€ ht

15 VOIX POUR, ADOPTE À L'UNANIMITÉ

3. Maison de Marie : Avenant 1 au lot 7 Plomberie, Sanitaire et Chauffage – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le Président rappelle que le lot 7 - Plomberie, Sanitaire et Chauffage est attribué à l'entreprise Philippe ROURE -48220 FRAISSINET DE LOZERE. Il précise que les opérations préalables de réception des travaux présentent les travaux en moins et en plus et propose d'établir l'avenant 1 en plus-value comme suit :

Travaux en moins : - 510.00€ ht
Travaux en plus : 620.00€ ht
Total 110.00€ ht

15 VOIX POUR, ADOPTE À L'UNANIMITÉ

4. Maison de Marie : Avenant 1 au lot 8 Électricité – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le Président rappelle que le lot 8 - Électricité est attribué à l'entreprise Philippe ROURE - 48220 FRAISSINET DE LOZERE. Il précise que les opérations préalables de réception des travaux présentent les travaux en moins et en plus et propose d'établir l'avenant 1 en plus-value comme suit :

Travaux en moins : - 1 270.00€ ht
Travaux en plus : 1 591.00€ ht
Total 321.00€ ht

15 VOIX POUR, ADOPTE À L'UNANIMITÉ

5. Maison de Marie : Avenant 1 au lot 10 Peinture – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le Président rappelle que le lot 10 - Peintures est attribué à l'entreprise Mende Peinture - 48000 MENDE. Il précise que les opérations préalables de réception des travaux présentent les travaux en plus d'un montant de 110€ ht et propose à l'assemblée d'établir l'avenant n°1 au lot 10 - Peintures en plus-value de 110.00€ ht.

15 VOIX POUR, ADOPTE À L'UNANIMITÉ

6. Débats sur le Pays et la mise en place d'un GAL – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Mise en place d'un Groupement d'Action Locale (GAL): Le Président fait lecture du projet délibération sur la création d'un nouveau GAL proposé par Sophie PANTEL, Vice-Présidente de la Région.

Ce nouveau périmètre de GAL pourrait regrouper les communautés de :

- Du Pays de Florac et du Haut Tarn
- Cévenoles Tarnon Mimente
- Des Cévennes au Mont Lozère
- De la Cévenne des Hauts Gardons
- De la Vallée de la Jonte
- Des Gorges du Tarn et des Grands Causses
- De la Vallée Longue et du Calbertois
- Des Hautes Cévennes
- Causse Aigoual Cévennes Terres Solidaires

Il rappelle à l'assemblée l'importance d'une décision rapide sous peine de perdre un an pour la mise en œuvre des nouveaux projets.

Pour bien comprendre le fonctionnement de cette structure, le Président présente le Gal qui est composé d'un comité technique (techniciens qui évaluent les projets) et un conseil financier (élus qui valident les avis de la commission technique). Il informe l'assemblée que la Région, pilote de la programmation des fonds européens 2014-2020, prévoit une enveloppe pour des GAL dont le périmètre comprend au minimum 20000 habitants avec une dérogation en montagne de 10000 habitants. Ainsi, en créant un nouveau GAL « Sud Lozère » la communauté de communes pourra bénéficier plus amplement de ces fonds qu'en restant sur le bassin du GAL Cévennes qui compte 114 000 habitants répartis sur 18 EPCI regroupant 171 communes.

Après un débat pertinent et un tour de table de l'assemblée, il en ressort qu'être rattaché à Florac semble plus judicieux et intéressant, d'autant plus que cela recentre la CCCML dans un ensemble plus cohérent sur les Cévennes. Précision faite qu'une attention particulière devra être portée à ce que le futur GAL ne s'oriente pas vers le financement d'études et diagnostics, mais plutôt vers des projets concrets.

15 VOIX POUR, ADOPTE À L'UNANIMITÉ

Pays Cévennes : Le Président fait le compte rendu des différentes réunions auxquelles il a participé dans le cadre des commissions du Pays Cévennes.

- Le SPANC aucun système ne fonctionne bien tous ont besoin d'être améliorés. Il est nécessaire d'organiser une rencontre en septembre ou octobre.
- Le SIG fonctionne bien
- Le réseau des cyber bases semble en voie d'être abandonnées
- Projet Baron des Cévennes autour de la charcuterie
- Sur le tourisme déficitaire problématique de la taxe de séjour, le système au forfait favorise les gros et pèse sur les petits
- Charte forestière ; problématique des plateformes forestières
- Meshnet : passe en jugement le 3 sept ; le Pays a décidé de la reprendre en régie ; organisation à mettre en place ; relais nécessaire ; la position du Pays n'est pas lisible ; pour notre territoire c'est un problème qui génère des problèmes récurrents depuis plus de 2 mois
- Sur le SCOT manque le Pont de Montvert

Le Pays fonctionne comme un syndicat à la carte. Un nouvel organigramme du Pays devra être demandé.

7. Compte rendu sur les rencontres avec d'autres communautés de communes – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Rencontre avec les CC Tarnon Mimente, Goulet Mt Lozère etc :

En arrière-plan une nouvelle forme de collectivités a été créée en janvier 2014 : les PETER « pôle d'équilibre territorial et rural ». Au nombre de trois en Lozère, cette nouvelle collectivité territoriale doit être composée de 20000 habitants avec une dérogation pour l'hyper ruralité entre 5 et 10000 hab. Le périmètre de ces PETER pourra être comparé ou être identique aux futurs périmètres des GAL.

CC Goulet Mt Lozère : Reçus par le maire St Julien du Tournel accompagné des élus de Bagnols les Bains, il apparaît qu'une partie de cette CC souhaite se regrouper avec Mende et Château Neuf de Randon. L'autre partie se tournant plus vers Villefort.

CC Tarnon Mimente : Cette communauté est sur le point de fusionner avec la CC de Florac, sauf Ispagnac qui souhaite intégrer d'autres CC voisines de la nôtre et celle des Gorges du Tarn d'où une fusion complexe avec des enjeux très différents. Les Gorges du Tarn, quant à eux, sont hésitants et divisés sur la question d'une fusion.

CC des Hautes Cévennes : sont intéressés

Rencontre Madame la Sous-Préfète de Florac : Madame la Sous-Préfète a enregistré les doléances notamment sur les problèmes de réseaux télécom. Elle a annoncé des aides sur la surveillance des troupeaux et l'électrification des parcs en lien avec la présence du loup sur notre territoire et soutient la demande du droit à la chasse au loup même dans le PNC. Enfin, concernant la fusion des CC, elle précise qu'il n'y a pas d'urgence à fusionner, car il est nécessaire de bien préparer les aspects humains, techniques et financiers.

Rendez-vous avec Trait d'union à la Direccte à Montpellier : Cette rencontre entre l'Association Trait d'Union (TU), la CCCML et les services de la DIRECCTE a permis de représenter et défendre le dossier de demande du Fonds Social Européen 2009 de l'association TU qui porte sur le financement 2009 de la crèche Tournicoton et le centre de loisirs Méli-Mélo.

Rencontre avec la CCSS et Trait d'union : Organisée par l'association Trait d'Union, cette entrevue a permis de présenter au service enfance et jeunesse de la Caisse Commune de Sécurité Sociale (CCSS) le projet de réouverture de la crèche de St Fréal de Ventalon à l'automne 2014, l'augmentation de jour d'ouverture sur les communes de Ste Croix Vallée Française et St Etienne Vallée Française, l'organisation du périscolaire et l'augmentation du temps de travail de la coordinatrice de 10 à 15h hebdomadaires.

Si un accord de principe oral en est ressorti, pour entériner le financement par un avenant à la convention d'objectif 2013/2015 cosignée, l'association doit proposer des budgets prévisionnels. Vu l'évolution des activités et la masse de travail supplémentaire, il faudra veiller à ne pas fragiliser cette association, mais à la soutenir dans ces démarches.

Point sur l'OT : Une convention d'objectif doit être prochainement mise en place entre la CCCML et l'Office de Tourisme du Pont de Montvert. Cette convention définit les obligations de chacun ainsi que les conditions financières. La CCCML souhaite, au regard de la transparence envers les autres associations, valoriser la mise à disposition gracieuse du local par la mention du loyer qu'elle pourrait demander.

Le PNC : L'élection du Conseil d'Administration et du bureau, suite au renouvellement des mandats, amène de nouvelles têtes, avec une nouvelle dynamique.

ZAE de Mas Méjean : Cette zone sera terminée d'aménager à l'automne. Il est demandé que Lozère Développement entame la promotion dès le mois d'août pour un dépôt de candidature de porteur de projet au 30 octobre 2014. Les candidatures seront évaluées par le comité de pilotage en se basant sur la charte et le règlement de la ZAE. Les propositions d'attribution seront ensuite portées à l'avis du conseil communautaire.

Projet châtaigne : Ce projet fait partie de l'opération Terra Rural portée par le Syndicat intersyndical (SIS) du Mont Lozère. La communauté de communes coordonne les acteurs de son territoire par l'organisation de rencontres. Une réunion devrait être mise en place début septembre.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance se termine à 22 heures 30.